Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1964)
Heft: 22

Artikel: Que coûte l'enseignement dans les hôpitaux universitaires?
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1026917

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tableau discret. Il tient compte de l'augmentation des recettes fiscales et démontre que, pour le secteur universitaire que nous aurions dû considérer comme prioritaire, nous n'avons pas su utiliser pleinement les ressources nouvelles de notre prospérité. **La part des recettes fiscales consacrées à l'enseignement supérieur par la Confédération, les cantons et les communes, a diminué de 1958 à 1962, passant de 2,86 % à 2,44 %.**
Et c'est pendant cette même période que nous avons été distancés par des pays pourtant moins riches que nous comme l'Autriche.

La relève professionnelle, et les étudiantes ?

On sait que la relève, même dans certaines professions bien rémunérées (dentistes par exemple), s'avère extrêmement difficile. Aussi il n'est pas inutile de rappeler une démonstration souvent faite, ce qui ne signifie pas qu'elle ait été toujours comprise et entendue.
L'intelligence semble également répartie entre les deux sexes. L'antiféministe le plus acharné n'a jamais fait la preuve du contraire. Or la population universitaire se répartit ainsi : étudiants, 82 % ; étudiantes, 18 %. Et encore plus de la moitié de ces étudiantes sont groupées dans les facultés de lettres, où elles ne tarderont pas à être majoritaires ; elles représentent déjà le 43 % de l'effectif total des lettreux. Mais en médecine ? mais en sciences ? mais en architecture ? mais en droit ? Quel étonnant gaspillage d'intelligences nous nous permettons, en Suisse allemande tout particulièrement. Et il serait faux d'objecter que la majorité des étudiantes sont de toute façon, après leurs études, accaparées par leur vie de famille et perdues pour la production économique, que leur formation est un investissement à fonds perdus. C'est précisément dans le cadre de professions universitaires que des conditions de travail à temps partiel peuvent le plus facilement et utilement être aménagées.
La non mise en valeur des capacités féminines est incontestablement un des traits les plus conservateurs de la Suisse. Là, tout particulièrement, nous ne suivons pas l'évolution européenne.

L'organisation de l'enseignement

Le rapport Labhardt n'aborde que très discrètement ce chapitre. L'autonomie universitaire n'autoriserait pas un contrôle du rendement de l'enseignement universitaire. Mais qu'on juge par certaines conditions de travail. Prenons, comme exemple, la médecine ! Le 38 % des cours se donne devant des auditoires de 41 à 100 élèves, **le 14 % des cours devant des auditoires de plus de cent étudiants.** Plus de la moitié des cours se déroule donc dans des conditions ridicules : un professeur lit un texte devant quelque centaine de scribes. Le beau centuple emploi de stylos-billes.
On dira, ce sont les cours ex-cathedra (justement se justifient-ils encore ?) Mais voyons alors les travaux pratiques : là le professeur, l'assistant enseigne non dans l'abstrait, mais devant des difficultés précises, celles de son métier. Or, en médecine toujours, le 28 % des travaux pratiques s'adressent à des participants au nombre de 31 à 60, et le 27 % à plus de 61 étudiants. A nouveau, plus de la moitié des travaux dans des conditions de faible rendement. De toutes les facultés, **la médecine a le record absolu des travaux pratiques surencombrés et elle est la seule de toutes les facultés (c'est un étonnant paradoxe) à accepter que plus de la moitié des travaux pratiques soient organisés dans des conditions pédagogiquement inadéquates.** Cela est d'autant plus frappant que les facultés de médecine ont connu une faible augmentation de leurs effectifs (21 % depuis 1952), très nettement en-dessous de la moyenne générale de toutes les facultés (+ 64 %).
La crudité des chiffres est d'ailleurs confirmée par les témoignages. Ecoutez ce que disent les étudiants et quelques-uns de leurs maîtres !

Les dépenses

Quels sont les objectifs du développement de nos universités ? Doubler le nombre des étudiants d'ici à 1975 (passer des 25 000 actuels à 53 000) et dans le même laps de temps les dépenses grimperont de 212 millions à un milliard.

Pour qu'un tel effort aboutisse, il faut surmonter deux obstacles :

— Assurer la relève en enseignants universitaires (9600 dans dix ans), ce qui présuppose un équilibre des salaires entre le secteur public et le secteur privé. C'est là un problème essentiel pour l'évolution des sociétés occidentales. Il méritera d'être traité à part dans un prochain article.
— Ensuite, il s'agit d'encourager les cantons, sans user de contrainte, à accomplir un tel effort. Ici, les tentatives louables de la commission fédérale pour trouver une juste clé de répartition des subventions fédérales ne nous a qu'à moitié convaincus. Mais ce problème-là, aussi, devra être repris pour lui-même.

Pour l'instant, les autorités semblent vouloir courir au plus pressé. Certaines constructions indispensables à l'équipement des universités doivent démarrer au plus vite. La Confédération va donc fixer sans tarder quelques règles de subventionnement. On cherche à éviter le danger que nous signalions dans notre dernier numéro : il ne faudrait pas que l'attente de la subvention nationale retarde la mise en chantier des projets de constructions prêts pour l'exécution. D'ailleurs, c'est là le domaine où une intervention de la Confédération est la plus facile. Mais tout le reste ? Certes, la Confédération est bien intentionnée; par sa formation, M. Tschudi, le conseiller fédéral dont dépend cette législation, connaît fort bien ces problèmes ; la documentation est réunie ; la commission Labhardt et d'autres encore seraient prêtes à travailler avec passion ; l'opinion publique est bienveillante. Pourtant ces questions sont si complexes, l'inertie des habitudes si grande, il est si évident que ce problème ne peut pas être traité pour lui-même, mais qu'il entraîne avec lui une révision générale de notre politique, tant d'obstacles donc qu'il est à craindre que l'on s'arrête à mi-chemin.
Il s'agira de savoir si nous aurons une politique nationale de l'enseignement supérieur ou si l'on se contentera de « faire quelque chose ».
Nos lecteurs ne verront pas d'inconvénients à ce que nous laissions ouvert ce dossier.

Une attaque contre M. Max Petitpierre

M. Max Petitpierre, que tous ses concitoyens connaissent, a droit au juste titre d'ancien conseiller fédéral et ancien président de la Confédération. C'est ce que rappelle sa carte de visite.

M. Max Petitpierre, que nos lecteurs connaissent, a droit entre autres au titre de membre du Conseil d'administration de Brown et Boveri.

Ce rapprochement lui vaut une attaque violente et injuste dans la « National Zeitung ». Le prétexte ? Brown Boveri livre à Nasser quatre émetteurs d'ondes courtes de très forte puissance qui permettront au dictateur égyptien de renforcer sa propagande sur les ondes. Radio Bagdad sera équipée, aussi par B.B.C., d'un émetteur puissant. Il est évident que ces émetteurs, en Afrique et au Moyen-Orient, quotidiennement déverseront des propos haineux contre Israël.

La commande des Arabes a-t-elle été abusivement acceptée par B.B.C. ? Non. Personne ne l'affirme : il ne s'agit pas de matériel militaire, et le Moyen-Orient n'est pas dans une situation de guerre totale où tout renforcement du potentiel d'un camp se fait au détriment de l'adversaire.

En fait, rien à reprocher à M. Petitpierre, si ce n'est que sa situation est fausse. Le caractère tendancieux de l'attaque justifie, par l'absurde, notre thèse : un ancien magistrat ne peut pas, après l'exercice de son mandat, se trouver mêlé à des luttes économiques nationales et internationales. Brown Boveri fait du business, soit. La Suisse, en tant qu'Etat, défend une ligne politique de neutralité, soit. Les affaires de notre politique étrangère et les affaires privées sont deux choses à ne pas mélanger. Mais il suffit qu'un magistrat passe des unes aux autres pour que la confusion règne dans les esprits.

P.-S. - Et voilà qu'une autre information nous signale que Brown et Boveri a livré, aussi, un émetteur à Cuba. Nouvelle protestation du même mécontent. Cette fois, il utilise la tribune de « Finanz und Wirtschaft » (12.9.1964). Comment, s'écrie-t-il, M. Petitpierre peut-il ignorer qu'un émetteur utilisé par Castro va servir la propagande communiste en Amérique du Sud et léser les intérêts de Nestlé, dont M. Petitpierre dirige aussi le conseil d'administration ? (Castro n'a-t-il pas nationalisé les usines Nestlé à Cuba ?)

La politique internationale de la Suisse, c'était simple. Mais les affaires internationales des maisons suisses, c'est décidément plus compliqué !

Ce même actionnaire se plaint aussi du faible montant des dividendes distribués. Il donne cette définition du dividende : la partie du bénéfice net que malgré tous ses efforts le conseil d'administration ne peut pas soustraire à l'actionnaire.

Et comment appelle-t-on ce qui est soustrait au fisc et aux salariés ?

Que coûte l'enseignement dans les hôpitaux universitaires?

Le prix de la journée de malade dans un hôpital ne cesse d'augmenter. Il va être, sous peu, dans le Canton de Vaud, facturé Fr. 39.65 ; le prix de revient ascendant à l'Hôpital cantonal à Fr. 75.—.

Dans un canton universitaire qui entretient une faculté de médecine, que représentent les dépenses consacrées, non à la thérapeutique, mais à l'enseignement ? Question souvent posée. La commission Labhardt, sans donner le détail de son calcul, estime à 30 % les charges de l'enseignement. Cette évaluation est d'une grande importance. Elle intéresse les caisses-maladie pour leurs tractations, car elles estiment à juste titre que ces dépenses-là ne doivent pas être à la charge des malades ; elle intéressera aussi les cantons à partir du moment où les dépenses supplémentaires pour le personnel, en rapport direct avec l'enseignement, seront dans les cliniques et les hôpitaux subventionnés par la Confédération.

Si la commission Labhardt a dû se contenter d'une estimation, il faut constater qu'en Suisse il n'y a aucune comptabilité sérieuse pour chiffrer les divers postes du « coût de la santé ». Il devient indispensable qu'elle soit mise sur pied sans tarder.